**Règlement intérieur**

LA COTISATION ANNUELLE : 15€ Etablie à l’ordre de SANTE SPORT O FEMININ. Elle comprend les frais liés au fonctionnement.

PAIEMENT : Possibilité de régler en 3 fois. Il est impératif de respecter le montant des chèques indiqués sur la fiche d’inscription. Attention, PAS DE REMBOURSEMENT ni en début, ni en cours d’année.

 CERTIFICAT MEDICAL ou décharge : Exigé par arrêté ministériel du 11/06/79. Les élèves doivent être assuré(e)s dans les salles de cours.

DEROULEMENT DES COURS :

 HORAIRES : Les horaires sont arrêtés en fonction de la disponibilité des salles.

Sante Sport O Féminin se réserve le droit de procéder à tout changement au cours de l’année. Les cours seront maintenus à partir de 4 élèves. Les cours manqués par les élèves ne seront pas récupérables. Seuls les cours annulés par le professeur seront reportés et récupérés.

Santé sport O Féminin se réserve le droit d’annulé une adhésion sans remboursement en cas de non prévenance de son absence.

CALENDRIER : Les cours débutent le lundi 12 septembre et se terminent le 29 juin 2022 (pas de cours pendant les vacances scolaires).

TENUE : Chaussures de salle propres. (Changer de chaussures avant d’entrer dans les salles de cours). A chaque séance, il est impératif de se munir d’une bouteille d’eau et d’une serviette. Les portables ne sont pas tolérés pendant les cours, et ne doivent pas gêner le bon déroulement des séances (mettre en vibreur).

ABSENCES : Pour le bon déroulement du cours et le maintiens merci de prévenir de votre absence sous peine d’annulation de votre adhésion.

SECURITE : L’association Sante Sport O Féminin décline toute responsabilité en cas de perte, d’oubli ou de vol dans les vestiaires ou les salles de sport. Les adhérents sont responsables de leurs effets personnels et sont invités à vérifier leur sac de sport avant de sortir des vestiaires ou des salles d’entraînement.

Date : signature (précédée de la mention : « lu et approuvé »)